



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1818 VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

SANTÉ**Les médecins sommés de suspendre leur grève**

Les médecins ont été instruits par l'exécutif national représenté par le ministre de la Fonction publique, Jean-Claude Kibala, de suspendre leur grève et de continuer à assurer le service minimum. C'est ce qui ressort des négociations entreprises depuis le 4 septembre entre le gouvernement et le syndicat des médecins. L'objectif de ces tractations a consisté à faire le suivi des promesses faites par le gouvernement en rapport avec le cahier des charges du Synamed et le mémorandum du syndicat des médecins du Congo. Cette suspension de la grève, indique-t-on, devrait permettre aux négociations de se dérouler dans la sérénité et dans la confiance mutuelle. Les médecins réclament notamment d'être payés au rang d'un professeur ordinaire et que leurs pairs admis sous statut depuis 2008 soient rémunérés par la Fonction publique. Ils revendiquent également l'avancement en grade et les allocations de fin de carrière ou de retraite.

Page 13

TRANSFERT**Ebunga Simbi de V.Club intéresse Zamalek**

Le club du Caire en Égypte serait prêt à déboursier cent cinquante mille dollars pour enrôler le latéral gauche de l'AS V.Club, auteur d'une saison remarquable avec son équipe qui a obtenu une place qualificative en Ligue des champions. Les négociations pour un éventuel transfert seraient déjà en cours entre les deux parties, apprend-on. Le départ de ce joueur qui est devenu important dans le dispositif tactique du coach Florent Ibenge Ikwange risque de ne pas être bien apprécié puisqu'intervenant au moment où V.Club s'apprête à disputer cette année la Ligue des champions d'Afrique. Outre Ebunga, d'autres joueurs de V.Club seraient courtisés par d'autres clubs égyptiens, renseigne-t-on, à l'instar du meneur de jeu Héritier Luvumbu Nzinga qui a récemment effectué un essai en Turquie et du latéral droit Djo Issama Mpeko, annoncé depuis quelques jours au sein du TP Mazembe de Lubumbashi.

Page 14

7^e sommet de la Cirgl**Tête-à-tête Joseph Kabila-Paul Kagame à Kampala**

Joseph Kabila

Concernés au plus haut chef par la crise qui sévit à l'est de la RDC, Joseph Kabila et Paul Kagame ont saisi l'opportunité que le septième sommet extraordinaire de la Conférence internationale pour la région des Grands lacs (Cirgl) leur a offerte, dont les travaux

ont débuté hier, pour se parler de vive voix et tenter, dans la mesure du possible, de faire taire les divergences qui les opposent.

Les derniers tirs d'obus tombés de part et d'autre de la frontière entre les deux pays lesquels ont exacerbé



Paul Kagame

la tension entre Kinshasa et Kigali étaient, selon des sources diplomatiques, au menu des discussions entre les deux chefs d'Etat dont la dernière entrevue en date remonte au sommet du cinquantenaire de l'Union africaine tenu en mai 2013 à

Addis-Abeba. D'autres entretiens bilatéraux ont eu lieu en marge du sommet entre les différents chefs d'Etat de la région en vue de décrire le climat et déblayer la voie à des discussions fructueuses.

Page 12

Impact social du projet Inga 3
Le ministre Kapandji rassure la population du Bas-Congo

Le gouvernement de la RDC a récemment informé la population riveraine de la province du Bas-Congo des dispositions prises pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux liés au projet de construction de la centrale hydroélectrique d'Inga 3. Ce contact a également permis au ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Bruno Kapandji Kalala, de rassurer ses interlocuteurs sur l'impact social positif dudit projet exprimé en termes de création d'emplois et d'entreprises dans la province côtière. Selon le ministre, le projet Inga 3 occasionnera la création de 6.000 et 7.000 emplois pendant les travaux de construction et de 500 à 1000 emplois permanents pendant la période d'exploitation. En plus, a-t-il ajouté, le canal de Bundi pourra constituer un vivier naturel avec beaucoup plus de poissons que le fleuve n'en donne aujourd'hui.

Page 13



Bruno Kapandji Kalala

TRANSPORTS EN COMMUN À BRAZZAVILLE

Le phénomène des demi-terrains longtemps décrié reprend de plus belle

Les Brazzavillois sont victimes des caprices des transporteurs en commun. Car depuis près de deux semaines, ils peinent à se déplacer d'un point à l'autre de la ville en raison de la non-desserte des itinéraires que la mairie centrale avait fixés après concertation avec les syndicats du secteur.

Si les arrêts de bus ne sont plus forcément bondés comme auparavant, cela s'explique du fait que, las d'être ignorés par les transporteurs,

la plupart des usagers décident désormais de se déplacer à pied, quitte à récupérer là où ils le peuvent, un moyen de transport pouvant les conduire à destination.

Le 26 août, Pointe-Noire se prononçait contre l'augmentation des prix de la course des taxis et bus. Cette prise de position faisait suite aux déclarations du collectif des transporteurs du Congo basé à Brazzaville, décidant de

porter la course à 250 FCFA pour les bus et à 1500 FCFA pour les taxis. Pour rappel, l'arrêté 629 du 19 mars 1994 réglementant les transports en commun stipule que la course de taxi coûte 700 FCFA et le ticket d'autobus 150 FCFA.

Depuis bien longtemps, les taxis de Brazzaville facturent expressément 1000 FCFA la course, alors même qu'ils prennent plus d'un client à

bord. En vérité, le problème du transport en commun à Brazzaville reste entier. Les arrangements tentés par les autorités municipales ont en effet montré leurs limites. L'ouverture prochaine des classes et le début de la saison des pluies ajouteront sans doute à la précarité de la situation.

Interrogé sur la persistance du phénomène « demi-terrain », un usager raconte que

les chauffeurs et contrôleurs de bus font tout pour soutirer le maximum de gain : « *Ils excellent surtout au moment où ils savent que les fonctionnaires sont payés. On les observe se comporter ainsi de la fin du mois jusqu'au début de la deuxième semaine du mois suivant. Ils prospèrent sur un terrain où il n'y a pas de loi* », s'indigne Christian.

Gankama N'Siah

TECHNOLOGIE

VMK se positionne à la foire de Pointe-Noire

Après sa présentation, le 1er septembre à la presse, à Pointe-Noire, le nouveau téléphone portable de Verone Mankou « Elikia moké » figure parmi les produits exposés à la foire internationale de Pointe-Noire.

Entreprise de technologies mobiles basée au Congo, VMK entend être plus visible à Pointe-Noire. Dans son stand, outre le nouveau téléphone, la structure propose aussi ses deux premiers produits à des prix promotionnels. Il s'agit de la tablette tactile Way-C et du Smartphone Elikia, présents sur le marché national et international. La présence de VMK dans le parc d'exposition, selon Verone Man-

dont les prix proposés sont à la portée de toutes les bourses. « *Nous pensons que la technologie est importante pour changer la vie des gens. Nous avons mené une étude dans le pays qui a révélé que le téléphone Elikia moké, vu ses fonctionnalités et sa qualité, est le plus moins cher sur le marché. Son prix idéal est 45.000 FCFA, mais nous avons préféré le vendre à 25.000 FCFA pour qu'il soit accessible à tous parce que notre vision est de mettre à la disposition des populations la meilleure technologie à des prix accessibles* », a-t-il expliqué.

Elikia moké est un téléphone de qualité, doté de grandes fonction-

DOMAINE PUBLIC

La route nationale n°2 mise à l'abri de l'occupation anarchique

L'opération lancée le 5 septembre par le ministre des Affaires foncières et du Domaine public, Pierre Mabiala, à Kintélé, vise cet objectif. Elle concerne le tronçon allant de Brazzaville à Ollombo, dans le département des Plateaux.

Après la partie sud du pays, notamment le tronçon Pointe-Noire - Dolisie, le gouvernement vient de lancer officiellement l'opération « protection et préservation » des emprises et des réserves foncières de l'État, attenantes à la route nationale n°2, sur le tronçon Brazzaville-Ollombo. La cérémonie s'est déroulée en présence des préfets des départements du Pool et des Plateaux, des sous-préfets et administrateurs-maires de Ngabé, Ngo et Gamboma. Le ministre Pierre Mabiala a rappelé à l'assistance que les autoroutes, les routes nationales et départementales, les avenues et les rues sont classées dans le domaine public de circulation du Congo. À ce titre, a-t-il indiqué, ces voies de communication ainsi que leurs emprises domaniales sont protégées par la loi qui, en même temps, consolide le droit d'usage reconnu à tout citoyen. « *Malheureusement, il apparaît qu'à la suite de la construction des diverses infrastructures routières, les espaces désenclavés sous fonds publics sont systématiquement pris d'assaut par des occupants anarchiques, au mépris des règles de sécurité des riverains eux-mêmes ainsi qu'au détriment des normes de maintien et de durabilité de ces ouvrages* », a regretté le ministre.

Des textes pour mieux agir

Pour faciliter l'exécution sur le terrain, il a remis aux autorités départementales des Plateaux et du Pool, les trois décrets pris en 2011, conformément à l'esprit de la lettre de la réforme foncière de 2004. Le premier texte concerne le décret 2011-549 du 17

août 2011 fixant les modalités d'occupation des emprises des autoroutes, les routes nationales et départementales. Il fixe les mécanismes de gestion des emprises des voies terrestres, c'est-à-dire de la bande de terre dont la largeur varie entre 40 et 100 m, le long des accotements, selon qu'il s'agisse des routes nationales et départementales, d'une part, ou des autoroutes d'autre part. « *L'emprise d'une route se définit comme l'espace foncier qui jouxte la chaussée et qui est déterminé à accueillir des installations susceptibles de ralentir la fluidité du trafic tout en formant un périmètre de sécurité pour les usagers. Ces dépendances du domaine public de circulation sont réduites à 10 m lorsqu'elles traversent les agglomérations de plus de 30000 habitants* », stipule le document.

Le décret 2011-550 du 17 août 2011 fixe, quant à lui, les modalités d'attribution des réserves foncières de l'État, attenantes aux emprises des autoroutes, les routes nationales et départementales. Il autorise le classement des fonds de terres contigus aux emprises. « *Ces espaces de terre incorporés dans le domaine de l'État sont constitués des réserves foncières de l'État qui s'étendent de part et d'autre de la route et parallèlement à celle-ci au-delà des emprises à une profondeur de 200 m. Les réserves foncières qui n'englobent pas le périmètre de développement des villages sont destinées à abriter des activités industrielles, agricoles, commerciales, touristiques et autres* », stipule ce décret.

Des terres qui appartiennent à l'État

Enfin, le décret 2011-551 du 17 août 2011, portant classement des terrains ruraux attenants aux emprises des autoroutes, les routes nationales et départementales, précise que les emprises du domaine public de circulation

et les réserves foncières de l'État sont ainsi affranchies de toute contrainte d'exploitation et directement mises au service du développement. À distances réglementaires et viabilisées par le passage des routes, les terres rurales non utilisées ou non exploitées sont la propriété de l'État.

Pierre Mabiala a également souligné la nécessité de préserver durablement ces dépendances domaniales afin de contribuer à la diversification des ressources de l'État par l'offre des terres prêtes en emploi. « *Les besoins à venir de constitution du domaine public de circulation commandent que notre pays continue de disposer de son lendemain par une prospective foncière (...). Cette évidence doit nous conduire à observer la double servitude publique faite des emprises et des réserves foncières qui encadrent de part et d'autre le domaine public de circulation* », a-t-il indiqué.

Selon lui, tous ceux qui se retrouveront dans cette situation seront déguerpis car le gouvernement lui a confié, cette année, la mission de protéger et préserver les emprises des routes. Après le tronçon Brazzaville-Ollombo, l'opération se poursuivra jusqu'à Ouesso, dans la Sangha.

Nul n'est au-dessus de la loi

Invité à cette cérémonie, le président de la Fédération des terriens du Congo a fustigé le comportement de certains préfets qui ne veulent pas travailler avec les terriens. Aristide Mampouya qui vient d'installer des bureaux départementaux à travers le pays, a demandé que la loi soit appliquée à tous les Congolais. « *Ici l'on parle de ce bâtiment à détruire. Allez constater par vous-même à Ignié : en face des antennes, il y a une maison construite à 5 m de la route, il faut aussi la détruire parce que nul n'est au-dessus de la loi* », a-t-il poursuivi.

Parfait Wilfried Douniama



L'équipe de la société VMK devant le stand lors de la foire internationale de Pointe-Noire

kou, traduit le désir de cette structure de mieux faire connaître ses produits aux Ponténégrins et d'être plus visible dans la ville océane. Une décision prise suite aux plaintes de ceux-ci qui déplorent la faible visibilité des produits VMK à Pointe-Noire, expliquant de ce fait leur faible consommation dans la ville.

Verone Mankou qui entend mieux promouvoir leurs produits et être plus proche des clients, a invité le public ponténégrin à soutenir la société par l'achat desdits produits

nalités : écran de 2,4 pouces, appareil photo de 2 méga pixels, lecteur vidéo et MP3, radio FM, micro USB, port micro SD jusqu'à 8 Go, des connectivités Bluetooth, Facebook, Twitter, Opéra mini, batterie d'un mois de veille et 20 heures d'appels... « *Nos produits sont aussi vendus en ligne. En dehors du stand, les personnes intéressées par nos produits peuvent visiter notre site à savoir : www.vmktech.com, et effectuer leur commande* », a indiqué Tanguy Zoungani, responsable marketing de VMK.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : AGENT DE RECOUVREMENT

Lieu d'affectation : Pointe-Noire

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de département des Risques

Mission :

Le chargé de recouvrement intervient auprès des clients en retard de paiement pour obtenir le recouvrement amiable ou forcé des créances de l'Institution. Il devra veiller à maintenir la bonne qualité du portefeuille crédit de la Banque.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département des Risques, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- Relancer les clients en retard de paiement
- Assister les gestionnaires de comptes dans le suivi et le recouvrement des créances en souffrance
- Apprécier l'efficacité des actions de recouvrement menées et des résultats obtenus par les gestionnaires de compte
- Proposer les actions de recouvrement additionnelles à mener
- Veiller à la bonne application par tous, des règles et procédures internes en ma-

tière de recouvrement

-Mettre en œuvre la procédure de recouvrement forcé des créances

-Faire un suivi de la procédure auprès des auxiliaires de justice

Profil du candidat

- Homme/femme, 30 ans au plus
- BAC + 4/5 en droit
- Maîtrise de l'outil informatique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 2 ans d'expérience minimum dans un service similaire
- Aisance relationnelle et bon communicateur
- Sens de l'écoute et de la négociation
- Ferme dans ses convictions et dynamique
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Attentif aux détails, rigoureux, discret et indépendant

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : CHEF DE DEPARTEMENT CONTROLE INTERNE

Lieu d'affectation : Pointe-Noire

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Directeur Général

Objet du poste :

La gestion d'une équipe de contrôleurs et l'engagement dans des projets importants en procédant à l'auto-évaluation des risques ainsi que d'autres programmes de contrôle connexes. Le titulaire devrait avoir la capacité de traduire les exigences de contrôle interne dans les applications pratiques de l'activité de la filiale et d'aider à trouver des solutions pour le développement de l'activité et les initiatives stratégiques.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Directeur Général, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- S'assurer de la mise en œuvre des politiques, procédures et règles de conformité
- Servir d'appui et de conseil en matière de contrôle de conformité, et aider en servant de support dans la prise de gestion de la performance des unités du business
- Créer et maintenir un système efficace de contrôle interne et de contrôle de culture dans le siège de la banque, dans les agences et partout où la banque opère
- Revue et certification de toutes les politiques et produits de la banque pour une conformité totale des règles et une stricte adhésion des directives de contrôle avant exécution

-Faire des recommandations spéciales pour amender la politique et l'amélioration du contrôle basé sur l'urgence des désaccords/risques.

Profil du candidat

- Homme/femme, 35 ans au plus
- BAC + 4 ou plus en Gestion, Audit et Contrôle de Gestion, Comptabilité, finance, banque et assurance
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 5 ans d'expérience minimum dans un service similaire
- Aisance relationnelle, bonne gestion des compétences organisationnelles
- Capacité à assumer un poste de responsabilité et afficher une position de leader
- Capacité à convaincre ses pairs et à tenir sur ses convictions,
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Stratège et capable de mener de profondes réformes
- Esprit d'équipe, bon pédagogue et animateur d'équipe
- Fin stratège, attentif aux détails, rigoureux, imperturbable et indépendant

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : RESPONSABLE MARKETING AND PRODUCT

Lieu d'affectation : Brazzaville

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de Département Domestic Bank

Mission :

Elaborer et proposer les grandes lignes de la stratégie commerciale de la structure et développer l'ensemble des produits et services du Domestic Bank. Etudes de marché, suivie des ventes, analyses de la concurrence et plan marketing sont des activités courantes de ce poste.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département du Domestic Bank, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- Identifier et promouvoir tous les produits et services du Domestic Bank,
- Elaborer et proposer une stratégie marketing : communication, promotion, publicité, distribution...
- Réaliser des analyses marketing poussées en recueillant des informations sur le marché, la concurrence et les besoins des clients,
- Diriger, former et évaluer les équipes de

vente sous sa supervision,

Profil du candidat

- Homme/femme, 35 ans au plus
- BAC + 4 en Marketing, Gestion ou Communication
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique, statistique et bureautique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 3 ans d'expérience minimum dans un service marketing
- Aisance relationnelle, sens du conseil et du service client
- Fort esprit d'analyse, de synthèse et grande capacité d'anticipation
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Esprit d'équipe, bon pédagogue et animateur d'équipes
- Précis, rigoureux, méthodique et autonome

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : OPERATEUR CALL BACK

Lieu d'affectation : Pointe-Noire

Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur : Chef de département des opérations et de la technologie

Objet du poste :

Contrôle des journées comptables, alerte en cas d'anomalie et suivie des corrections desdites anomalies.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département des opérations et de la technologie, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :

- Veiller à la transmission régulière des journées comptables des « inputers »
- Procéder éventuellement à des relances
- Contrôler les journées des caisses et autres entités concernées
- Informers des anomalies détectées et demander leurs corrections
- Suivre rigoureusement les anomalies détectées
- Veiller à la transmission des rapports dans les délais
- Participer à la cohésion de l'équipe

Profil du candidat

- Homme/femme, 30 ans au plus
- BAC + 3 ou plus en Gestion, Audit et Contrôle de Gestion, Comptabilité, finance, banque et assurance, Economie
- Maîtrise parfaite de l'outil informatique
- Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
- 2 ans d'expérience minimum dans un service similaire
- Aisance relationnelle, Esprit d'équipe, bon pédagogue et animateur d'équipe
- Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
- Attentif aux détails, rigoureux, imperturbable et indépendant

Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

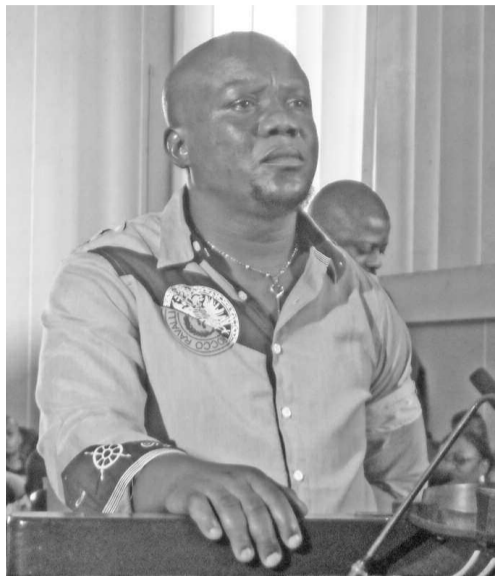
- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

PROCÈS DU 4 MARS

Les avocats des accusés exigent un arrêt équitable

Les plaidoiries du 5 septembre ont été réservées aux avocats des accusés, Jean-Bosco Mpankima, André Joseph Sahouss, Bréchère Macaire Yengolo, Ismaël Kouyaté et Blood Kouack Kakom, qui ont jugé « vide » ce dossier. Cette phase étant achevée, le procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, Corneille Moukala Moukoko, rendra, dès demain, son dernier réquisitoire en attendant la délibération de la cour.

Ces accusés ont été poursuivis pour coups et blessures volontaires, homicide involontaire, détention illégale d'armes de guerre, complicité de détournement des deniers publics, incendie volontaire, assassinat, et enfin dommage à la propriété immobilière d'autrui. Selon leurs avocats, ces crimes ne sont pas imputables à leurs clients. « Ce procès est une injure à l'intelligence humaine. Que se passe-t-il dans ce pays ? Cette affaire est passée devant les grands magistrats qui ont constaté que ce dossier était vide. Libérez-les », s'est exclamé maître Nganga. Pour absence de preuve concordante aux infractions reprochées



Blood Kouack Kakom

aux prévenus, les avocats de la défense ont demandé la libération sans condition de leurs clients. Au total huit bâtonniers se sont succédé pour plaider et réclamer une justice équitable afin que ce procès soit parmi les plus exemplaires de l'histoire judiciaire du Congo.

Kakom « innocent » selon ses avocats
Le présumé auteur de l'incendie,

Blood Kouack Kakom a été inculpé pour incendie volontaire, assassinat, coups et blessures volontaires, dommage à la propriété immobilière d'autrui. Selon ses avocats, leur client ne peut être poursuivi pour ces infractions car, disent-ils « Une personne ayant causé volontairement un incendie, n'attendrait pas une interpellation de Yengolo pour fuir et ensuite informer les autres collègues de l'ampleur des flammes. »

Après avoir présenté ces évidences, maître Ibouanga a demandé à la Cour de rendre un arrêt qui ne sera pas critiqué et par le peuple congolais, et par l'opinion internationale. « On ne court pas après la vérité. Aucun mobile n'est susceptible de prouver les faits mis à sa charge. Nous sommes liés par le droit et non par des suppositions pour condamner à tort les pauvres innocents », a-t-il déclaré.

« Il n'y a pas de vérité ici, la vérité est ailleurs »

Dans un discours intelligent, il a démontré que les infractions imputées à Kakom ne sont pas prouvées scientifiquement et juridiquement. Pour lui, il n'y a eu, au cours des débats contradictoires, aucune justification de l'intention criminelle, malgré les explications des experts en armement et munitions. « Si Kakom était l'auteur de l'incendie, il ne serait pas présent au moment des faits, et n'aurait ni prêté son téléphone à Ma-

« La responsabilité de l'État est impliquée dans cette affaire, car c'est lui qui a donné l'autorisation aux sociétés civiles de stocker les charges explosives dans un quartier résidentiel »

Me Ibouanga

foua pour appeler les secours, ni répondu à l'appel de la Direction générale de la surveillance du ter-

ritoire », a fait savoir maître Ibouanga. Avant de poursuivre : « Je ne peux plaider le sursis, car cet acte matériel de mise de feu n'a pas été démontré scientifiquement et juridiquement. Le charbon ne pouvait engendrer un tel incendie. Que votre intime conviction ne vous conduise pas à l'arbitraire. Il n'y a pas de vérité ici, la vérité est ailleurs ».

Selon Ibouanga et Essau, les actes matériels n'étant pas constitués, ils demandent l'acquittement de l'accusé Blood Kouack Kakom, et pour cause, aucune relation de cause à effet n'a été prouvée. Avant que ceux-ci ne demandent à la Cour de ne pas admettre la constitution « partie civile » de l'État congolais, qu'ils qualifient de « honteuse ». « Kakom ne peut pas faire les frais des conflits entre les militaires compétents et ceux qui ne le sont pas. La responsabilité de l'État est impliquée dans cette affaire, car c'est lui qui a donné l'autorisation aux sociétés civiles de stocker les charges explosives dans un quartier résidentiel », a conclu Me Ibouanga.

Josiane Mambou Loukoula

AVIS DE RECRUTEMENT

Titre du poste : TRESOPS & LOANS OFFICER
Lieu d'affectation : Pointe-Noire
Nature du Contrat : Contrat de travail à Durée Indéterminée
Superviseur : Chef de département des opérations et de la technologie
Objet du poste :
Traitement comptable de toute nature lié aux prêts (particuliers, personnes morales, consortiaux et escomptes) et aux opérations du back office de la trésorerie. Gestion de toutes documentations relatives aux prêts. Mise en place et gestion des prêts aux banques, placements, emprunts, achat et ventes de devises, achat des devises, dépôt à terme, compensation de solde, etc.

Principales responsabilités

Sous la supervision du Chef de département des opérations et de la technologie, le titulaire de ce poste aura entre autre pour mission de :
-Gérer les prêts : la mise en place des crédits – classement des dossiers- suivi des échéances des prêts inter-filiales et leurs apurements (quotidien).
-Réceptionner sous décharge les tickets de mise en place des marchés monétaires reçus de la Trésorerie
-Vérifier les mentions obligatoires, les signatures autorisées et les limites des signataires
-Gérer les emprunts, placements : mise en place – classement des dossiers, suivre les échéances et leurs apurements (quotidien)
-Envoyer les messages RTGS et suivre leur

aboutissement
-Réceptionner sous décharge les instructions des opérations nostris, d'achat de devises de la Trésorerie.
-Vérifier les mentions obligatoires, les signatures autorisées et les limites des signataires
-Mettre en place, envoyer des messages swifts – classer les dossiers et suivre les apurements
-Reporting des difficultés rencontrées dans le process

Profil du candidat

- Homme/femme, 30 ans au plus
 - BAC + 3 ou plus en comptabilité, finance, banque et assurance, Economie
 - Maitrise parfaite de l'outil informatique
 - Bonne connaissance de l'environnement bancaire et de l'anglais serait un atout
 - 2 ans d'expérience minimum dans un service similaire
 - Aisance relationnelle, esprit d'équipe
 - Aptitude à travailler sous pression avec des délais serrés sur plusieurs dossiers
 - Attentif aux détails, rigoureux, discret, imperturbable et indépendant
- Les candidatures seront transmises à l'ONEMO ou envoyées par voie postale (BP : 1219) au plus tard le 10 septembre 2013

Composition du dossier :

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO



IN MEMORIAM



“Plus loin que la mort, plus loin que la vie jusqu'au bout de nos nuits, nous t'aimerions pour la vie...”
6 septembre 1993-
6 septembre 2013,
20ans déjà que tu es partie,
Ignamout Armand Joseph, que ton âme repose en paix.

MBOTE!

Vous faites partie des privilégiés

PROGRAMME MBOTE

ECAir
Bienvenue chez vous. www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E- mail: relationclients@flyecair.com

Weekend NON STOP

Avec **Masolo** *Sam Dim* **Ja Bandeko**

| Minutes incluses | Code d'activation | Coût |
|------------------|-------------------|----------|
| 50 minutes | *170*6#OK | 300 FCFA |
| 100 minutes | *170*7#OK | 500 FCFA |

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution

Communications Unifiées | DATACENTER

Câblage Informatique

Sécurité | Système Informatique

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo

BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

www.arc-congo.cg

MALADIES TROPICALES NÉGLIGÉES

L'Afrique présente encore des faiblesses

Les participants à la 63^e session de l'OMS ont adopté, le 5 septembre, la stratégie régionale et le plan stratégique sur les maladies tropicales négligées (MTN).

Ces deux documents ont pour but d'améliorer la capacité du programme à atteindre en vue d'élargir l'accès aux interventions et d'éradiquer ces maladies. Parmi les objectifs, l'on note également le renforcement de la planification axée sur les résultats, la mobilisation de ressources et la viabilité financière des programmes nationaux de lutte contre ces maladies, le renforcement du plaidoyer, la coordination, le suivi, l'évaluation ainsi que la surveillance et la recherche.

Au total dix sept maladies sont encore présentes en Afrique. Il s'agit de la dengue, la rage, le trachome, l'ulcère de Buruli, les tréponématoses endémiques, la maladie de Chagas, la trypanosomiase humaine africaine, les leishmanioses, la téniaise et la cysticercose, la dracunculose, l'échinococcose, les trématodes d'origine alimentaire, la filariose lymphatique, l'onchocercose, la schistosomiase et les géohelminthiases.

Parmi celles-ci, les progrès ont été réalisés dans la lutte contre la maladie de ver de Guinée qui tend vers son éradication, l'élimination de la lèpre, et l'onchocercose. « Le rythme des progrès actuels reste néanmoins insuffisant pour permettre aux pays d'atteindre les cibles de lutte contre les MTN fixées pour 2015 et 2020 », indique le document des États de la région africaine. D'ici à 2020, ces pays envisagent d'éradiquer la maladie de ver de Guinée et le pian encore présents chez les peuples autochtones du Congo. Autre défi : l'élimination de la lèpre et la réduction de graves incapacités dues à cette maladie, à la filariose lym-

phatique, la rage et bien d'autres maladies. C'est ainsi qu'ils ont suggéré qu'il y ait la disponibilité des produits pour lutter contre ses maladies, l'instauration d'une ligne budgétaire au sein des gouvernements africains avec des fonds propres alloués aux MTN pour la prise en charge sans oublier la lutte vectorielle.

Les interventions sur le relèvement des défis en matière de la santé de la femme en Afrique : rapport de la commission sur la santé de la femme dans la région africaine a coïncidé avec la commémoration de la 5^e journée de la santé des femmes célébrée sur le thème « santé des femmes et développement ». Séance tenante, ces pays ont reconnu certains maux auxquels les femmes africaines sont exposées : la morbidité et de mortalité prématurées qui proviennent du manque d'accès aux services de santé de base, leurs expositions pendant des conflits armés, aux violences basées sur le genre, à la mauvaise santé et au manque d'éducation.

À cet effet, plusieurs recommandations ont été prises à l'exemple de la fédération des étudiants de la médecine qui demande à l'OMS de mettre en place un agenda sur les adolescents avec un accent particulier sur l'aspect sexuel, etc. La directrice de l'OMS, Margaret Chan, a conclu le débat en indiquant : « L'Afrique est un continent d'avenir, elle est en marche. Nous devons nous soutenir pour qu'il y ait un impact. Joignons l'acte à la parole, l'OMS est là pour vous soutenir ».

Notons que la clôture de la 63^e session du comité régional de l'OMS interviendra demain le 6 septembre au siège du bureau régional de l'Afrique.

Lydie Gisèle Oko

CENTRE INTER-ÉTATS DE SANTÉ PUBLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE

Environ un milliard FCFA pour le redémarrage des activités

Pour relancer les activités du Centre inter-États de l'enseignement supérieur pour la santé publique en Afrique centrale (Ciespac), les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) devraient verser près d'un milliard de FCFA à la société chinoise Zhengwe technique, maître d'ouvrage des travaux exécutés.

Les deux modules, constitués des salles de classes, de laboratoire et des logements, plus un restaurant, serviront de nouveau cadre pour la formation des médecins d'Afrique centrale, en attendant d'être complétés par l'ancien bâtiment en réhabilitation.

On y trouvera des spécialités comme l'épidémiologie de terrain, la santé et l'environnement tropical, ainsi que la gestion des programmes. « L'école est ouverte à tout le monde, précisément aux personnes détentrices d'une licence en sciences. Dès que la situation financière sera débloquée, nous commencerons les cours », a précisé le coordonnateur pédagogique du Ciespac, le docteur Antonio Nkondjio Christophe. « En attendant le déroulement officiel des cours, sont organisées régulièrement depuis 2008, des formations de recyclage d'une durée d'un mois à l'endroit du personnel de santé. L'élaboration des textes organiques est

également en cours », a-t-il ajouté.

La crise en Centrafrique : un frein Justifiant le retard que connaît la relance du Ciespac, le président de la Commission de la Cémac, Pierre Moussa, a indiqué : « Les travaux sont freinés à cause de la crise en Centra-

de la recherche. »

Unité opérationnelle en matière de formation de l'Organisation de coordination de la lutte contre les endémies en Afrique centrale, le CIESPAC est basé à Brazzaville au Congo. Créé en 1981, il a démarré ses activités en 1988 pour



Le siège du Ciespac

frique, qui est un pays membre de la Cémac. Mais tout cela sera réglé d'ici peu », a-t-il déclaré, le 5 septembre, lors d'une visite qu'il a effectuée dans les locaux dudit centre. Et de poursuivre : « Ce centre est une grande infrastructure qui répond à un objectif précis, celui de former les techniciens dont nous avons besoin pour lutter contre les grandes endémies en Afrique centrale. Sa restauration répond à la volonté des chefs d'État de la sous-région qui ont décidé d'ériger ce centre en un espace d'excellence dans le cadre non seulement de la formation mais aussi

les suspendre en 1997, en raison des troubles sociopolitiques survenus dans le pays. Son nouveau plan de développement 2011-2015 a été élaboré avec la vision de transformer cet établissement en centre d'excellence de formation en santé publique et de recherche en santé, reconnu non seulement dans la région mais aussi par la communauté internationale. Le but de ce nouveau plan est de contribuer à améliorer de manière significative le développement et la coopération sanitaire en Afrique centrale de la zone concernée.

Lopelle Mboussa Gassia

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Congo avance dans l'éducation et la santé

Selon les conclusions préliminaires du troisième rapport national sur le suivi des progrès vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en République du Congo, validé le 3 septembre, le Congo a fait des progrès notables concernant l'éducation primaire et la santé.

Le ministère de l'Économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration a organisé, le 4 septembre, au Palais des congrès de Brazzaville, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), un atelier de validation du troisième rapport national sur le suivi des progrès vers l'atteinte des OMD en République du Congo. Il ressort de ce document que le Congo est sur une bonne trajectoire pour l'atteinte des OMD. En matière d'éducation, le document cite l'abolition des frais scolaires, la gratuité des manuels, les cantines scolaires, le recrutement d'enseignants alors qu'en matière de santé, il est fait état de la gratuité de la césarienne, des vaccins et

des traitements antirétroviraux qui sont mis à la disposition des malades.

Plus loin, le rapport épingle les principaux goulots d'étranglement à surmonter afin de permettre au Congo de respecter ses engagements en faveur de l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres. Ce qui signifie que des défis importants restent encore à relever. Se fondant sur les données d'enquêtes auprès des ménages et d'autres documents de référence nationaux, ce rapport indique, en particulier, que l'incidence de la pauvreté reste élevée (46,5%) en 2005 selon ECOM 201, malgré la baisse observée entre 2005 et 2011 (50,7% en 2005 selon ECOM 2005). Celle-ci est beaucoup plus importante en milieu rural (74%).

D'après le directeur général du Plan et du développement, Jean-Christophe Okandza, qui a présidé la cérémonie d'ouverture de cet atelier, la prochaine réunion de haut niveau permettra d'évaluer, pays par pays, le chemin parcouru et restant à parcourir pour que l'échéance de 2015 soit te-

nue.

Les travaux d'élaboration du troisième rapport national de suivi des progrès vers l'atteinte des OMD ont été réalisés par une équipe technique composée de hauts cadres de l'Administration publique, de représentants de la société civile, du monde académique et des fonctionnaires du système des Nations unies.

Rappelons que le Congo a élaboré son premier rapport sur les OMD en 2004. Formulé en 2010, le deuxième a permis de mesurer les progrès que le pays a accomplis depuis dix ans pour l'atteinte des OMD et d'identifier les contraintes majeures qui ont entraîné le recul ou la stagnation de certains indicateurs. Comme les précédents, le rapport 2013 fait le point sur les progrès accomplis par le Congo à l'aune des résultats d'ECOM et EDS 2011. Il analyse également les modalités de prise en compte des OMD dans les différentes politiques nationales ainsi que les défis à relever pour la formulation de l'agenda de développement post 2015.

Parfait Wilfried Douniama

JOURNÉE MONDIALE DU CŒUR AU CONGO

« Afrique sans frontières » annonce la prise en charge de certains malades

À l'occasion de cette Journée, l'association Afrique sans frontières organise une campagne de sensibilisation et de dépistage, destinée au grand public, en vue de combattre les principaux facteurs des maladies cardiovasculaires au Congo.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les maladies cardiovasculaires arrivent au premier rang parmi les causes de mortalité dans le monde. Face à ce constat alarmant, du 23 au 28 septembre, en partenariat avec l'association Diabaction, le Centre cardiologique de Brazzaville, de Plasco et sous la tutelle des ministères de la Santé et de la Jeunesse du Congo, les localités de Sibiti, Mouyondzi, Oyo, Owando et Brazzaville pour l'arrondissement de Talangai, bénéficieront, à titre gratuit, de conseils préventifs, de bilans de santé et de conférences publiques. Une marche sportive sera également organisée.

Par communiqué de presse, l'association Afrique sans frontières entreprend des actions pour faire connaître au grand public les facteurs de risques

pouvant causer des accidents et des maladies cardiovasculaires. « Nous encourageons les populations, explique Léonie-Charlotte Essessé, présidente de l'association, à inciter la population à se faire dépister car nombre de Congolais ne savent pas qu'ils sont diabétiques ou hypertendus. À titre préventif, pour ceux qui ont un cœur sain, nous les encourageons à adopter, au quotidien, des réflexes déjà simples : manger équilibré ; pratiquer un sport ; ne pas fumer ; éviter le stress ; limiter l'alcool. Pour ceux dont les bilans de santé décèleront des anomalies, nous les prendrons en charge pour leurs traitements... »

L'association Afrique sans frontières invite la population congolaise à répondre massivement aux activités de dépistage et activités sportives proposées. « Ensemble, nous nous protégerons d'un environnement à risque pour garantir à tous une vitalité du cœur », a précisé Léonie-Charlotte Essessé.

La marche aura lieu au stade Alphonse-Massamba-Débat le 28 septembre.

Marie Alfred Ngoma



DECOUVREZ
UN NOUVEAU
GOÛT



PRIMUS AVEC JUS DE CITRON NATUREL



DOUBLEMENT RAFRAÎCHISSANT



EXTRACTION MINIÈRE

Le Vatican engage le débat

C'est une conférence originale que le Vatican va organiser samedi, car elle sort des thèmes de réflexion que l'Église catholique aborde de temps en temps. L'activité minière mondiale, ses défis et ses problématiques, tel est le centre d'intérêt de la rencontre qui s'annonce avec fracas.

Initiative du Conseil pontifical Justice et paix, dont le président est l'un des Africains les plus en vue au Vatican, le cardinal ghanéen Peter Appiah Kodwo Turkson, cette conférence est l'aboutissement logique de réflexions menées ici et là par des évêques et des conférences épiscopales autour des dommages importants que cause l'extraction des minerais en Afrique et pas seulement.

Pendant longtemps, seul le pétrole a été mis à l'index et notamment pour les déséquilibres sociaux que pouvait induire son extraction, rarement pour les dommages à l'environnement. Il se trouve de plus en plus de consciences africaines pour dénoncer aujourd'hui les graves injustices que suscitent les mines d'or, les puits artisanaux de coltan,

de diamant ou les pollutions et problèmes sanitaires liés à l'extraction d'uranium au Gabon ou au Niger. Pour l'Église catholique, beaucoup de guerres ont été suscitées ou sont entretenues avec l'argent de ces industries souvent illicites, au point d'inviter à localiser les sources d'extraction des minerais pour situer les lieux de conflits africains.

La persistance de la guerre à l'est de la République démocratique du Congo serait l'illustration de cette donnée, selon elle. Vrai ou faux, le problème y a bien ses racines. Mais ce que le Vatican a obtenu avec la conférence de samedi, c'est une pleine adhésion des majors de l'industrie extractive minière mondiale souvent accusés de s'en mettre plein les poches et de ne pas s'occuper du reste. Ils veulent, eux aussi, participer à la recherche des solutions. Ainsi Anglo American, AngloGold Ashanti, la société Areva, Baker Hughes, BHP Biliton, Curis, Fortescu, Rio Tinto et même la China Minmetals corporation ou Zamin Resources annoncent leur participation. Ils vont confronter leurs points de

vue avec ceux des experts et représentants d'institutions spécialisées de l'Église catholique comme Caritas Internationalis (qui centralise la charité catholique), Oxfam America (organisme de lutte contre la faim dans le monde), et des centres de réflexion spécialisés comme le Conseil mondial de l'or ou des Mines et métaux qui seront également présents.

Le texte d'annonce de cette conférence d'une journée précise qu'au début des travaux, les parties prenantes diffuseront un texte conjoint. Elles devraient y proclamer leur volonté de poursuivre une activité aussi essentielle à la santé économique de la planète, dans le souci d'en faire des points de prospérité. La rencontre du Vatican fait suite à d'autres réflexions du genre ayant visé l'analyse des trop nombreux problèmes que suscite ici et là la poursuite de l'activité minière. Un accent sera particulièrement mis sur le défi de la sauvegarde de l'environnement, un sujet sur lequel l'Église catholique commence à prendre une position en pointe.

Lucien Mpama

MALI

Ibrahim Boubacar Kéïta prend officiellement ses fonctions

Le nouveau président élu a prêté serment le 4 septembre au palais présidentiel de Koulouba, près de Bamako, en présence du président par intérim, Dioncounda Traoré, des membres du gouvernement qui ont dirigé la transition pendant 17 mois, ainsi que des diplomates en poste à Bamako.

« Je jure devant Dieu et le peuple malien de préserver en toute fidélité le régime républicain, de respecter et de faire respecter la Constitution et la loi, de remplir mes fonctions dans l'intérêt supérieur du peuple, de préserver les acquis démocratiques, de garantir l'unité nationale, l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national [...]. Je m'engage solennellement et sur l'honneur à mettre tout en œuvre pour la réalisation de l'unité africaine », a déclaré Ibrahim Boubacar Kéïta avant d'être installé dans ses fonctions. Après 18 mois de crise, marqués par un coup d'État et une guerre, le nouveau président qui sait que plusieurs défis l'attendent, a assuré que la réconciliation nationale demeurerait l'une des principales priorités du quinquennat. « Pas un instant je n'oublierai que vous m'avez hissé là où vous m'avez placé pour prendre soin de tous les aspects de la vie de notre Nation. La réconciliation nationale demeure la priorité la plus pressante [...]. Je veux réconcilier les cœurs et les esprits. [...] Je veux rassembler toutes les composantes et toutes les gé-

nération de la société malienne », a-t-il précisé. Il a souligné qu'il mettrait tout en œuvre pour ramener le Mali « à une vie démocratique normale ». Ce discours sur la réconciliation nationale était indispensable lorsqu'on sait que le conflit a ravivé les tensions au Mali, notamment entre les communautés touareg, arabes et noires, et provoqué le déplacement d'environ 500 000 personnes. Ibrahim Boubacar Kéïta n'a pas manqué de saluer les dirigeants des pays qui ont fourni des troupes pour l'intervention militaire internationale initiée par la France à partir de janvier dernier, et a salué les autorités maliennes de transition. Avec l'investiture d'IBK, le Mali boucle près de deux ans de troubles sociopolitiques après une crise ayant commencé dans le nord du pays par une offensive de rebelles touareg. Ces derniers avaient été rapidement chassés par des islamistes armés liés à Al-Qaïda qui avaient pris le contrôle de cette vaste région après le coup d'État militaire du 22 mars 2012 et renversé le président Amadou Toumani Touré.

Pour relever les défis dans son pays, comme la reconstruction économique et la reprise en main de l'armée, Ibrahim Boubacar Kéïta, 68 ans, élu au second tour de l'élection le 11 août – avec 77,62% des voix contre 22,38% pour Soumaila Cissé –, compte sur l'appui de la communauté internationale qui a déjà promis une aide de 3,2 milliards d'euros.

Nestor N'Gampoula

AFRIQUE CENTRALE

Laurent Fabius et Idriss Déby évoquent la situation en RCA et dans la région

Le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, s'est entretenu le 3 septembre au téléphone avec le président tchadien, Idriss Déby, président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cééac), alors qu'il recevait son homologue tchadien, Moussa Faki Mahamat. Laurent Fabius et Idriss Déby ont évoqué les principaux enjeux de sécurité régionale en Afrique, et la candidature du Tchad au siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour 2014-2015. Avec Moussa Faki Mahamat, il a été question du rôle majeur joué par les forces tchadiennes au Mali et de la nécessité d'une mobilisation internationale en faveur de la stabilisation de la RCA, aux côtés de la Cééac et de l'Union africaine, pour une amélioration durable de la sécurité dans le pays et la région.

Noël Ndong

Consultez nos nouveaux sites internet !

- Plus d'informations thématiques
- Une meilleure information en continu pour suivre l'actualité en temps réel
- Une synthèse des informations phares
- Des entrées possibles, par département, par thèmes...
- Un site illustré avec de nombreuses photos, vidéos...
- Des dossiers thématiques notamment sur la diaspora, le foot, la culture...

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

Un rendez-vous quotidien incontournable

TerraTech Le monde de l'informatique

- ✓ 4 Camera Dome
- ✓ 1 DVR 4Ch + Disque Dur 500GB
- ✓ 1 Ecran Hp
- ✓ 1 Rouleau Coaxial Cable

399,000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434 Email: info@terratech-cg.com

Mise au point de **MARC MARCEL PIERRE LOUR** suite au communiqué nécrologique relatif du décès de son père **GEORGES LOUIS EUGENE LOUR**

Dans le communiqué nécrologique publié dans le journal "Les dépêches de Brazzaville" n°1815 du mardi 3 septembre 2013, page 11, il a été annoncé la mort de Georges LOUR.

L'auteur dudit communiqué n'a pas annoncé le jour et le lieu du décès, et l'a fait sans l'accord de monsieur Marc Marcel Pierre LOUR, qui est non seulement fils adoptif du défunt Georges Louis Eugene LOUR et en même temps son neveu paternel.

Je porte à la connaissance de tous que le défunt Georges Louis Eugene LOUR est arrivé au Congo en août 1951 et non en août 1952 comme l'a prétendu l'auteur du communiqué.

En plus, son décès est survenu en France sans que son seul et unique fils, que je suis, ne soit informé.

Ce communiqué nécrologique incriminé ne s'arrête pas à annoncer le décès mais plonge le commun des lecteurs dans l'interrogation en ce qu'il dénigre la personne de Marc Marcel Pierre LOUR.

Un tel fait ne peut me laisser insensible. Je me référerai à mes Conseils à l'effet de tirer des conséquences de cette situation qui, j'espère, nous amènera inéluctablement devant les juridictions répressives.

Enfin, je prie respectueusement toute personne ayant connu, de près ou de loin mon père Georges Louis Eugene LOUR, durant son séjour sur la terre des hommes, d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Que la terre lui soit légère.

CABINET D'AVOCATS GOMES
23, avenue du Docteur LOEMBA B.P. 542
Tél 05.550.86.95/ 06.667.24.67
Centre-ville, Pointe-Noire
République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE SAVINO DEL BENE CONGO
En sigle S.D.B.C SAU
Société Anonyme Unipersonnelle
Au capital de 10.000.000 F CFA
Siège social : 23, rue du Docteur Loemba, Centre ville Pointe –Noire (République du Congo)

Maître Roland BEMBELLY, avocat à la Cour, a conformément aux lois en vigueur, constitué une société commerciale, suivant acte sous seing privé dressé à Pointe –noire, enregistré à la recette des impôts du centre ville, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination sociale : SAVINO DEL BENE CONGO SAU ;
- Sigle: S.D.B.C S.A.U ;
- Forme: Société Anonyme Unipersonnelle ;
- Objet: L'activité de transitaire, de commissionnaire en douane, d'agent maritime, d'affréteur, de transport maritime et d'entrepôt.
- Durée de la société : 99 ans.
- Immatriculation : la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit immobilier du Tribunal de Commerce de Pointe –Noire, sous le numéro CG/PNR/13 B 1109 85
- Administration de la société : Mr Mario SCHIAVO, Administrateur Général,

Pour Avis,

Me Roland BEMBELLY
Cabinet d'Avocats GOMES



NÉCROLOGIE

Cyprien Zoba, agent des *Dépêches de Brazzaville*, Léonard Michel Samba, le colonel Jean Claude Mbouka et la famille Ntsembo, Mesmin Matouridi et les enfants Matouridi, la veuve Matouridi née Delphine Diamouangana informent les parents, amis et connaissances du décès de leur oncle, père et mari, Louis Matouridi, premier député de Bandza-Ndoundga et retraité de l'Asecna, survenu le 4 septembre à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile du défunt, rue Loudima n°28 à Mougali. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

Programme des obsèques de Tololo Emmanuel



Roger Loupet, agent des *Dépêches de Brazzaville*, Antoinette Moundele, Albertine Tsikabaka, André Batsala, Marie Rose Moundélé, Marina Nganga, Ginette Nganga et la famille Moundélé informent parents, amis et connaissances que les obsèques de leur petit-fils Emmanuel Tololo décédé le 25 août à 3h00 à Kinshasa se dérouleront comme suit :

Lundi 9 septembre ;
9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
10h00 : recueillement au domicile familial 21 rue Louingui à Mougali ;
12h00 : départ pour le cimetière privé La grâce ;
14h00 : fin de cérémonie.

NÉCROLOGIE

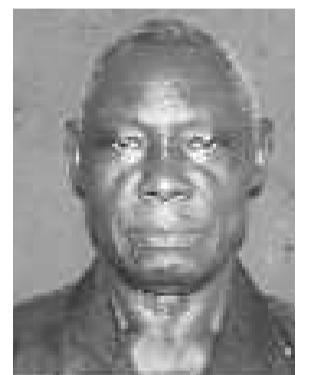


La famille Bongo informe les parents amis et connaissances que les obsèques de Mme Blanche-Christine Bongo, alias Kiki, décédée le 28 août 2013 au CHU de Brazzaville auront lieu le vendredi 6 septembre selon le programme ci-après :

-9 h : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
-10 h : recueillement au domicile familial, 68 rue Haoussas à Poto-poto ;
-12h : messe de requiem à la basilique Sainte-Anne du Congo ;
-14h : inhumation au cimetière du centre ville ;
-16 h : fin de la cérémonie.


Professeur André-Patient Bokiba

Ismaël Okounga Okombi, agent des *Dépêches de Brazzaville*, Jean Baptiste Okounga, Raymond Sosthène Lalois, Cléophas Lalois, Guy Natti, Lydie Ingoba Lalois informent les parents, amis et connaissances du décès de leur père, frère et oncle, Raymond Lalois, survenu le 2 septembre au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°24 de la rue Abala, à Talangai, sur l'avenue Marien Ngouabi. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



CHANGEMENT DE NOM

Mme Mazandou informe sa famille, ses amis et connaissances que sa fille Mazandou Koudibedi Anna-victoire s'appellera désormais Mazandou Anna-Victoire.

Appartements à louer

-2 chambres + salon + salle à manger + cuisine et parking vers l'hôpital militaire
-Une chambre + salon + cuisine en face d' Alima à Mpila.
Contact : 06 912 82 82 / 06 600 55 55

ARTS PLASTIQUES

La galerie Konongo : un lieu qui vaut toujours le détour

Située dans le premier arrondissement de Brazzaville au rond point de Bifouiti, la galerie Konongo revient à la surface en exploitant, avec finesse, la sculpture traditionnelle et contemporaine.

Les œuvres exposées dans l'atelier représentent la diversité ethnique du Congo et la vie quotidienne en Afrique. Toutes les réalisations qui s'y trouvent sont des créations des artistes formés par Benoît Konongo. En dehors des mythiques statues dont elle a le secret, la galerie Konongo fabrique aussi des chaises longues (chaises à palabre), tabourets, tablettes, plateaux, etc.

Certaines œuvres, laissées par le concepteur, font deux mètres de hauteur telle que « La statue du roi et de la reine » fabriquée en bois de fer. Tellement massives au

point que l'une de ces pièces pèse plus de cent kilogrammes.

Un art héréditaire

La sculpture Konongo se transmet de père en fils. Elle est unique en son genre et attire plusieurs admirateurs et acheteurs. Félix Nkouka Konongo, l'un des fils du concepteur Benoît Konongo, artiste sculpteur, directeur de la galerie, a été initié par son père dès 1970. Il avoue que leurs œuvres sont plus appréciées par les Européens que par les Congolais même si, de plus en plus, ils commencent à s'adonner à l'art.

« Nous rencontrons des difficultés d'ordre commercial par manque de touristes, d'approvisionnement en essences et à cause des tracasseries causées par des agents du ministère de l'Économie forestière en poste à l'aéroport de Maya-Maya



Les œuvres de la galerie

qui bloquent ainsi l'écoulement de nos marchandises. Les artistes ne vivent que de leurs fabrications. C'est le ministère de la Culture et des arts qui a la charge de taxer nos œuvres afin de lui permettre de verser un pourcentage aux ayants droits. »

Félix Nkouka Konongo a participé à différents rendez-vous artistiques. On peut citer le salon international de Ouagadougou au Burkina Faso en 2010 et la journée internationale du bois, en mars 2013, en Tanzanie.

Au nom des grandes œuvres lais-

sées par Benoît Konongo, il ya le monument Félix Éboué, le monument de la Liberté (place de la mairie centrale), un autre dans l'enceinte du Palais des congrès de Brazzaville et le bas relief sculpté qui ajoute à la beauté de la résidence présidentielle.

Benoît Konongo a vécu de 1919 à 2008 en abandonnant cet art sculptural auquel il s'est adonné à partir de 1938 en fréquentant son oncle maternel, un certain Christian Mayola. Considéré déjà à l'époque comme un « esthète du bois », il est sollicité, en 1945, par l'architecte Roger Errel pour une création artistique plus intense. Preuve que la carrière de l'artiste repose sur son mariage avec le bois, Benoît est invité, pour la première fois, à une exposition internationale à Kinshasa, en 1951.

Rosalie Bindika

Crédit Rentrée Scolaire
FRANCE CONGO PARTENARIAT

DGFI Bank vous accompagne pour la rentrée scolaire

AS

BGFI Bank

LIVRE

« Une maladie incurable ce n'est pas la fin du monde » de Caryl Sisto Obondoko Ellangui

C'est devant la presse ce jeudi 5 septembre à Pointe-Noire, que l'auteur a annoncé la sortie imminente de son ouvrage.

Paru en France aux éditions l'OASIS, l'ouvrage sera disponible dans les différentes librairies congolaises dès le 28 septembre. L'auteur s'est inspiré à la fois de l'année de la santé proclamée par le président de la République et de l'actuelle situation sanitaire quelque peu critique pour écrire ce livre, afin de susciter « espoir et espérance » chez tous ceux qui pourraient être atteints d'une maladie incurable. « Cet ouvrage s'inspire d'une histoire vraie. Il décrit le parcours d'une personne atteinte d'un cancer du sang et qui s'est battue longuement pour se faire traiter tout en se réfugiant dans la parole de Dieu afin de trouver la totale guérison », a confié Caryl Sisto Obondoko Ellangui. Selon lui, ce livre montre certes la force de la médecine, mais aussi et surtout celle du tout Puissant Dieu.

Séverin Ibara

ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO

A.G.C.SA WWW.AGCCONGO.COM

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

7^E SOMMET DE LA CIRGL

Entretien en aparté entre Joseph Kabila et Paul Kagame

Les derniers tirs d'obus tombés de part et d'autre de la frontière entre les deux pays lesquels ont exacerbé la tension entre Kinshasa et Kigali étaient, selon des sources, au menu des discussions entre les deux chefs d'Etat dont la dernière entrevue remonte au sommet du cinquantenaire de l'Union africaine tenu en mai 2013 à Addis-Abeba.

Les travaux du septième sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Conférence internationale pour la région des Grands lacs (CIRGL) se sont ouverts ce 5 septembre à Kampala. Les onze chefs d'Etat de la région se retrouvent ainsi pour la

énième fois pour évoquer la crise à l'est de la RDC sur fond d'évaluation de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba signé fin février. Cette rencontre promet lorsqu'on considère la disposition d'esprit qui anime les participants obnubilés par le désir de stabiliser la sous-région en proie aux violences armées récurrentes. Les deux chefs d'Etat concernés au plus haut chef, en l'occurrence, Joseph Kabila et Paul Kagame ont saisi cette opportunité pour se parler de vive voix et tenter dans la mesure du possible de faire taire les divergences qui les opposent. Des sources sur place indiquent que les présidents rwandais et congolais ont eu un entretien en

aparté pendant de longues heures qui avait retardé le début des travaux. Rien n'a filtré de cette rencontre directe, la toute première entre les deux personnalités depuis le sommet du cinquantenaire de l'Union africaine (UA) tenu en mai dernier à Addis-Abeba (Éthiopie). L'on croit savoir que les derniers tirs d'obus tombés de part et d'autre de la frontière entre les deux pays qui ont exacerbé la tension entre Kinshasa et Kigali qui s'entrecusent sur la responsabilité de l'initiative de la reprise des affrontements, ont été au menu de leurs discussions. À l'instar de ce tête-à-tête, d'autres entretiens bilatéraux ont eu lieu en marge du sommet en début d'après-

midi, entre les différents chefs d'Etat de la région. Paul Kagame s'est par la suite entretenu avec son homologue tanzanien Jakaya Kikwete dont le pays a pris les commandes de la Brigade d'intervention de la Monusco. Une occasion pour les deux personnalités qui se sont échangés récemment des propos très menaçants après que le président tanzanien a été conseillé au Rwanda de négocier avec la rébellion rwandaise des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), de se réconcilier. De son côté, le président Yoweri Museveni, hôte du sommet, a rencontré plusieurs présidents séparément. Toutes ces tractations en liminaire ont sans doute

décrispé le climat et déblayé la voie à des discussions sereines en vue d'aboutir à des résolutions susceptibles de contribuer à la restauration de la paix dans la sous-région. L'envoyée spéciale de l'ONU pour la région des Grands lacs, Mary Robinson, croit pour sa part à la réussite de ce sommet extraordinaire de Kampala censé mettre en œuvre l'option politique qu'elle pense salutaire pour la région. Pour la population du Kivu cependant, cette réunion de Kampala n'aura de sens que lorsqu'elle va déboucher sur une recommandation claire exigeant, sans ambiguïté aucune, au M23 de déposer les armes.

Alain Diasso

SUCCESSION LEMA

Le liquidateur initie une plainte contre deux avocats de la partie adverse

José Kola N'zau, qui représente les intérêts de la famille lésée, accuse les deux juristes incriminés de faux et usage de faux, d'association des malfaiteurs, de tentative de stellionat et d'indignité plus qu'avérée.

L'affaire opposant la succession Lema Wa Luemba représentée par José Kola N'zau en qualité de liquidateur à Élysée Konde Buadi inscrite sous RMP 85397/pro 22/Jok vient de connaître un nouveau rebondissement. Alors que le prononcé du jugement a déjà eu lieu au second degré avec le rejet de l'appel interjeté par Élysée Konde, la succession Lema vient d'actionner une nouvelle action judiciaire. Celle-ci, à en croire le liquidateur José Kola, concerne une plainte initiée à l'encontre de deux avocats de la partie adverse qui se seraient illustrés tout au long du procès par ce qu'il a qualifié « d'indignité avérée ». Expliquant le bien-fondé de son action qui engage la succession dont il représente les intérêts, José Kola a mis en relief les astuces utilisées par les deux incriminés sur fond de tricherie dans le seul but de tirer leur cliente du pétrin.

Les avocats Caddy Kadima Nkambua et Mandanda Masiya Bobo auraient, d'après la même source, poussé l'outrage jusqu'à se faire fabriquer une carte d'identité de l'époque de l'ex-Zaïre attribuée à la défunte Lema Wa Luemba. Le fait de falsification, selon le liquidateur de la succession Lema, est patent dans cette carte qui contient des détails erronés. « Dans ce support, la défunte est présentée en qualité de veuve alors qu'elle n'a jamais été mariée puisqu'elle est restée célibataire durant toute sa vie », explique José Kola. Et il enchaîne : « La collectivité de Kabinda dont serait originaire la défunte telle que mentionnée dans cette fameuse carte n'existe pas dans la province du Kasai ». Il s'agit là, estime-t-il, d'une astuce utilisée par les avocats incriminés afin de désorienter la Cour sur les vraies origines de la concernée de sorte à casser tout lien de parenté avec la succession. « Le fait également de ne pas préciser de quel Kasai la concernée était originaire, laisse supposer que les choses étaient faites dans la précipitation. Ce qui accredit la thèse de faux en

écriture », ajoute José Kola. En plus de cela, la carte controversée reprend deux noms, en l'occurrence, Élisée Konde et Chantal Kwabi, sous la rubrique enfants sous tutelle. Ce qui, de l'avis de l'interlocuteur des Dépêches de Brazzaville, est un non-sens étant donné que les prénoms n'étaient pas autorisés dans les cartes émises à l'époque de Mobutu. À tout prendre, ce nouveau développement réconforte la famille de la défunte Lema en instance de récupérer la parcelle querellée située dans la commune de Kalamu, sise 32 A, avenue Djolu. L'étau se resserre de plus en plus sur Élysée Konde après la demande d'arrestation immédiate formulée à son endroit par la succession Lema à travers une correspondance datée du 31 août introduite auprès du procureur général de la République.

À cela s'ajoute la lettre de son oncle Buadi Damien lui demandant de libérer la maison qu'elle continue d'occuper illégalement afin de permettre à la famille de la défunte Lema Wa Luemba de jouir de ce qui lui revient de plein droit. Dossier à suivre.

A.D.

BAD

Un panel de haut niveau prône des efforts en faveur des États vulnérables

Les dirigeants africains ont recommandé, le 2 septembre, à Monrovia des efforts plus flexibles sur la vulnérabilité des États et non sur la fragilité.

Au cours de cette rencontre organisée par la Banque africaine de développement (BAD), les dirigeants africains ont aussi demandé à cette banque de jouer un rôle plus important dans l'appui aux pays concernés. Le Panel a reçu le mandat de guider l'accroissement de l'engagement de la BAD dans les États fragiles.

Lors des discussions, rapporte la BAD, les experts constitués des ministres des Finances et de la planification et de hauts représentants d'organisations internationales et de la société civile ont centré leurs discussions notamment sur le rôle essentiel des subventions en espèces dans la réduction de la pauvreté, le besoin de prendre en compte et de faciliter les transferts de fonds, l'importance continue de la construction et l'utilisation des systèmes nationaux. En outre, l'urbanisation, l'emploi, le rôle des femmes et des partenariats, notamment avec les entreprises et la société civile, ont été également mentionnés par les participants, en tant que thèmes transversaux.

Une proposition pas facile

« Quand j'ai entrepris la fonction en tant que président de la BAD en 2005, j'ai proposé qu'une part importante de nos

ressources soient allouées aux États fragiles. Ce n'était pas une proposition facile », a déclaré dans son allocution d'ouverture le président de cette institution bancaire, Donald Kaberuka. Ce dernier a souligné la nécessité d'apporter un soutien aux États fragiles à sortir des crises, des situations de post-crise et de conflit et sur le rôle fondamental que la BAD joue à cet effet. Pour y parvenir, le président de la BAD a invité les participants à aider son institution à lutter contre les contraintes liées y relatif.

Trois leçons essentielles sont sorties des discussions. Le Panel a admis que la fragilité s'étend des pays ayant des circonstances particulières [États fragiles] à ceux qui font face à divers degrés de vulnérabilité. En outre, il reconnaît que les approches à ce jour ont manqué d'innovation et ont été trop traditionnelles.

Enfin, le Panel estime que la BAD est bien placée pour avoir une réponse bien plus large, pour aller au-delà du financement et être impliquée dès le début dans les décisions politiques qui fixent les bases d'interventions ultérieures efficaces.

Gypsie Oïssa Tambwe

SANTÉ

Le gouvernement demande au Synamed de suspendre la grève

Depuis le 2 septembre, les médecins des services publics sont en grève. Seul le service minimum est assuré dans les hôpitaux publics.

Pour trouver des solutions aux revendications des médecins, il s'est ouvert depuis le 4 septembre au salon rouge du ministère des Affaires étrangères des négociations entre le gouvernement et le syndicat des médecins.

Le but de ce dialogue social, a fait savoir le ministre de la Fonction publique, Jean-Claude Kibala, est celui de faire le suivi par rapport aux promesses faites par le gouvernement d'examiner le cahier des charges de Synamed et le mémorandum du syndicat des médecins du Congo. Dans ces négociations, on note une avancée. Dans la déclaration lue par le secrétaire général du Synamed, le Dr Mankoy Badjuky, il est demandé aux médecins de ne pas radicaliser la grève mais plutôt de continuer à assurer le service minimum.

Dans cette déclaration, le gouvernement demande au Synamed de suspendre la grève afin que les négociations se fassent dans la sérénité et dans la confiance mutuelle, aussi le bureau exécutif du Synamed demande aux médecins de services publics de l'État de reporter la radication de la grève et de continuer à assurer correctement le service minimum. Aussi le bureau exécutif du Synamed demande-t-il à tous les bureaux exécutifs provinciaux de se prononcer sur la demande gouvernementale dans les 48 h afin que les négociations se déroulent cordialement.

Dans leur cahier des charges remis au gouvernement, les médecins réclament notamment qu'ils soient payés au rang d'un professeur ordinaire, que les médecins admis sous statut depuis 2008 soient payés par la Fonction publique. Ils réclament également l'avancement en grade; les allocations de fin de carrière, de survie ou de retraite, le décompte final après la mort d'un médecin, les arriérés de salaire et le problème de recrutement de médecins.

Aline Nzuzi

PLANIFICATION FAMILIALE

Les services y afférents méconnus de jeunes de Menkao

L'ONG Communication for Change (C-Change) poursuit sa campagne de sensibilisation dans le cadre des activités relatives à la journée mondiale de la population et au repositionnement de la planification familiale à vision multisectorielle.

Dans la matinée du 4 septembre, l'ONG a organisé une journée de sensibilisation dans la paroisse Saint-Eugène à Menkao dans la commune périphérique de Maluku à l'intention des jeunes de ce coin. Au cours cette journée animée respectivement par Mmes Nkusu Mbaki, spécialiste en santé de la reproduction, Flora chirwiza, responsable de la planification familiale à C-Change et le colonel Dr Nzuka Engale, responsable militaire de la santé de la reproduction, les jeunes ont été éduqués sur les différentes méthodes de planification familiale. Mais un constat amer a été établi. Les jeunes de Menkao ne fréquentent pas les services de planification familiale bien qu'ils existent. Conséquence: ils n'ont pas des informations fiables sur la planification familiale et ont des grossesses précoces. Pour les prévenir contre le phénomène grossesse précoce, Mme Nkusu Mbaki a invité les jeunes à fréquenter les services de planification fami-

liale. « Il faut fréquenter les services de planification familiale. Là, vous aurez des informations qui vont vous aider à prévenir des grossesses précoces qui peuvent vous amener à la mort. Dans ces centres, vous y trouverez une gamme des méthodes contraceptives ». Mme Kusu a, en outre, invité les parents à dialoguer avec leurs enfants.

« La sexualité ne doit pas être un sujet tabou, il faut en parler avec les enfants pour les prévenir contre les grossesses précoces ». Les jeunes, de leur côté, estiment que C-Change devrait étendre ces genres de rencontres pour leur permettre d'avoir de vraies informations. « Cette journée a été très éducatrice pour moi parce que je suis informée sur les conséquences de grossesse précoce et je sais aussi que les services de planification familiale nous offrent plusieurs méthodes contraceptives », explique cette jeune fille au sortir de cette séance de sensibilisation.

Aline Nzuzi

EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE

La transparence et le partage des informations pour assurer la paix et la cohésion sociales

Jean-Claude Katende plaide pour la mise en place des mécanismes qui permettent aux exploitants artisanaux d'être consultés et informés ainsi que de participer à la prise de toute décision qui affecte positivement ou négativement leurs activités.



Le coordonnateur national du PWYP, Jean-Claude Katende/ Photo LDB.

Dans la réflexion lancée le 4 septembre, le coordonnateur national de Publiez ce que vous payez (PWYP/RDC), Jean-Claude Katende a voulu relevé la place de la transparence dans l'exploitation minière artisanale et les conflits sociaux. Il a conseillé des mécanismes qui réduiront l'opacité qui caractérise ce secteur et à limiter les conflits sociaux pouvant naître entre les exploitants

artisanaux et les autorités politiques et ou les sociétés minières. Dans cet exercice, le coordonnateur national de PWYP a noté que l'exploitation minière artisanale est un secteur qui ne crée pas d'emplois durables et n'enrichit pas la majorité des exploitants artisanaux qui y travaillent. Mais, il est, par contre, marqué par plusieurs conflits sociaux découlant de l'absence de transparence dans la prise

des décisions qui affectent positivement ou négativement les activités des exploitants artisanaux. « Ces conflits sociaux aboutissent par moment à des violations des droits fondamentaux des exploitants artisanaux et ou des communautés locales », a-t-il appuyé.

À en croire Jean-Claude Katende, la transparence exige que les exploitants artisanaux soient consultés et que toutes les décisions prises en rapport avec ce secteur leur soient communiquées avant leur mise en œuvre. « Malheureusement, les lois minières de beaucoup de pays n'instituent pas le principe d'information et de participation des exploitants artisanaux au processus de prise des décisions qui affectent leurs activités », a regretté le coordonnateur national de PWYP.

Pour Jean-Claude Katende, ce déficit est à la base de beaucoup de conflits sociaux qui opposent les exploitants artisanaux aux autorités politiques, militaires, de la police ou aux sociétés minières.

Lucien Dianzenza

IMPACT SOCIAL DU PROJET INGA III

Le ministre Kapandji rassure la population du Bas-Congo

Le projet Inga III occasionnera la création de 6 000 et 7 000 emplois pendant les travaux de construction et de 500 à 1000 emplois permanents pendant la période d'exploitation.

Le gouvernement de la RDC a récemment informé la population riveraine de la province du Bas-Congo des dispositions prises pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux liés au projet de construction de la centrale hydroélectrique d'Inga III. Ce contact a également permis au ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Bruno Kapandji Kalala, de rassurer ses interlocuteurs de l'impact social positif dudit projet exprimé en termes de création d'emplois et d'entreprises dans la province côtière.

L'atelier sur la validation des termes de référence relatifs à l'évaluation de l'impact environnemental et social du projet d'exploitation du site hydroélectrique d'Inga a été conjointement animé par les ministres Bruno Kapandji, Bavon N'Samputu (Environnement, conservation de la nature et tourisme), et Robert Mbuinga (Affaires foncières). Il avait notamment pour objectif de recueillir les avis et commentaires et enrichissements de la population sur les douze termes de référence préparés pour identifier et atténuer les impacts environnemen-

taux et sociaux du projet Inga III.

Selon le ministre Kapandji, le projet Inga III occasionnera la création de 6 000 et 7 000 emplois pendant les travaux de construction et de 500 à 1000 emplois permanents pendant la période d'exploitation. En plus, a-t-il dit, le canal de Bundi va constituer un vivier naturel avec beaucoup plus de poissons que le fleuve ne donne aujourd'hui. « Si les aspects techniques, institutionnels, économiques, financiers intéressent le promoteur du projet et les bailleurs de fonds, les aspects sociaux et environnementaux quant à eux intéressent particulièrement les bénéficiaires de ce projet situé en grande partie dans la province du Bas-Congo », a-t-il déclaré. Le ministre des Ressources hydrauliques et électricité a, en outre, fait part de la détermination du chef de l'État et de son gouvernement de construire le grand Inga, en commençant par sa première phase, Inga III basse chute pour une puissance de 4.800 mégawatt grâce au canal d'aménée situé dans la grande vallée de la Bundi. Ensuite, a-t-il ajouté, il sera question d'ériger un barrage unique qui sera équipé en six phases. « En décidant de construire grand Inga maintenant, le gouvernement de la République sous le

leadership du président de la République, veut tirer profit de ce don de Dieu avec ses 44.000 MW de potentiel énergétique, pour jeter le vrai fondement du développement industriel et de la promotion humaine de notre pays et de l'Afrique », a-t-il précisé. Quant au ministre de l'Environnement, Bavon Samputu, il a montré l'importance de l'implication de la population et de toutes les couches sociales pour évaluer les impacts négatifs dans la mise en œuvre du projet. Il en a appelé à la réflexion collective, à la concertation, à la préparation des réponses et à la conception des solutions techniques, juridiques, sociales, économiques qui corrigerons de façon juste et équilibrée les impacts ou effets à court, moyen et long terme. Robert Mbuinga a rappelé la disposition réglementant le droit foncier, la propriété exclusive de terre appartenant à l'État et la jouissance de cette dernière à la population, mettant ainsi en garde les personnes qui occupent illégalement les installations qui abritent les infrastructures électriques. Le ministre s'est appesanti sur la faculté reconnue à l'État de se réapproprié la terre pour l'intérêt général, et ce après indemnisation de la population.

Jeannot Kayuba

DOCUMENTAIRE

Rêve Kakudji, porte ouverte sur l'univers du contreténor Serge Kakudji

L'avant-première du long métrage qui en dit long sur la vie artistique du jeune prodige congolais entre 2011 et 2012 est programmée le 21 septembre au Zebracinema à Hasselt, en Belgique.



Une des séquences du film Rêve Kakudji

Joint par Les Dépêches de Brazzaville à partir de Paris, le jeune chanteur lyrique aujourd'hui âgé d'à peine 24 ans a annoncé : « Je livrerai un concert avant la projection du documentaire au cinéma ». Il nous a de même confirmé une projection initiale du film le 6 avril

dernier au Théâtre royal flamand, le KVS. Nous tenons de l'artiste que cet événement premier « était une grande réussite ». Retenons que la sortie de Rêve Kakudji est prévue pour le 2 octobre pro-

chain. Long métrage d'une heure trois minutes, la réalisation de Ibbe Daniels et Koen Vidal fait un arrêt sur image sur Serge Kakudji qu'ils suivent entre Paris, Madrid, Turin, Kinshasa et Lubumbashi. Ils reviennent sur son chemin singulier, celui sur lequel il n'a de

cesse de cheminer depuis près de deux décennies déjà. Il a été filmé entre 2011 et 2012, alors étudiant au conservatoire de Saint-Maur-des-Fossés dans le Val de Marne. « Ce qui ne l'empêche pas, tout étudiant qu'il est, de participer à des productions en Europe », souligne le site Cinergie.be.

Rare et considérée comme bizarre, il y a encore 15 ans, la voix de Serge « prend de plus en plus de place dans le monde de l'opéra », nous renseigne la source précitée. Et la source de poursuivre que le documentaire Rêve Kakudji tient plus à la personne de l'artiste qu'à autre chose. Ainsi, Ibbe Daniels, nous renseigne-t-elle, est « focalisée sur son héros plus que sur le monde de la musique, la réalisatrice colle au corps de ce personnage captivant alliant avec une cohérence désarmante, ambition et innocence ». Le film est fait d'un mélange d'« images très graphiques » du quotidien de l'artiste à celles de « longues séquences lyriques de répétitions et de représentations ». Selon la critique offerte par Cinergie.be, « l'éloge lyrique atteint son apothéose dans les séquences filmées au Congo où

le jeune homme, de retour dans son pays d'origine, interprète devant la communauté un chant chrétien entouré d'un chœur d'enfants. Une scène cédant au folklore, sans doute trop insistante, mais saisissante d'émotion et que le spectateur traverse un peu avec un plaisir coupable ».

Des questions sans réponses

Rêve Kakudji, affirme notre source, « est avant tout le portrait en creux d'un homme qui, à cause de son désir, ne peut plus être chez lui nulle part ». Et, à son avis, « Serge traîne sa solitude et son étrangeté de l'Europe à l'Afrique ». Réalité que la caméra a mis en exergue au point que « ce sentiment d'étrangeté poursuit tout le film, laissant le spectateur envahi de questions. Quel chemin a-t-il poursuivi et comment est-il arrivé là ? Quel est ce lien visiblement financier qui relie le jeune homme avec la cantatrice américaine Laura Claycomb ? Quelle est son origine sociale ? Autant de questions qui resteront sans réponses comme si Ibbe Daniels voulait se débarrasser de la réalité pour nous plonger dans un rêve ».

Signalons que Serge Kakudji reste très attaché à sa terre natale, Lubumbashi mais aussi à Kinshasa. Ces deux villes qu'il a encore côtoyées entre fin juillet et début août dernier font partie de son parcours comme l'a d'ailleurs relevé le documentaire. Et, dans le cas de Kinshasa, tout particulièrement, il avait procédé à la restitution du projet Coup fatal. Dans ce spectacle inédit en création depuis 2009 le contreténor se mesure au répertoire baroque de Händel et Gluck avec treize musiciens de Kinshasa, dont Deb's Bukaka, Scafio, Russel Tshiebia et Bule Mpanya. Les compositions d'origine sont injectés d'une sérieuse dose de vitalité congolaise, de musique populaire, de rock et de jazz, c'est dès lors un univers tout neuf et contemporain qui se crée autour des chants de Kakudji. La direction musicale de Coup fatal est assurée par le compositeur bruxellois Fabrizio Casol, le metteur en scène Alain Platel et le danseur Romain Guion sont en quête d'une forme théâtrale tandis que le décor est conçu par le plasticien Freddy Tsimba.

Nioni Masela

TRANSFERT

Patou Ebunga Simbi de V.Club intéresse Zamalek

Le club du Caire en Égypte serait prêt à déboursier cent cinquante mille USD pour enrôler la latéral gauche de l'AS V.Club, auteur d'une saison remarquable avec son équipe qui a obtenu une place qualificative en Ligue des champions.

La latéral gauche de l'AS V.Club Patou Ebunga Simbi, alias Saoulé, a réalisé une saison exceptionnelle au point d'attirer l'attention des clubs étrangers. Le joueur a retrouvé la sélection, étant déjà présent lors du match contre le Cameroun à Kinshasa sous Claude Le Roy, et aussi au sein des Léopards locaux récents qualifiés à la phase finale du Championnat d'Afrique des Nations. Selon le site irisfootball.com, le capitaine des Dauphins noirs de Kinshasa est convoité par le club égyptien de Zamalek. Le club du Caire est prêt à déboursier cent cinquante mille dollars pour s'attacher les services du joueur. Le site indique les négociations pour un éventuel transfert seraient déjà en cours entre les deux parties, V.Club et Zamalek. Le départ de ce joueur qui est devenu important dans le dispositif tactique du coach franco-congolais de V.Club Florent Ibenge Ikwange risque de ne pas être bien

apprécié alors que V.Club va disputer la Ligue des champions d'Afrique. Ebunga, se souvient-on, avait été sur le point de stopper sa carrière sportive après des tests médicaux qui avaient révélé des problèmes cardio-vasculaires. Patou Ebunga évoluait alors au sein du Daring Club Motema Pembe (DCMP). Mais d'autres tests ont finalement donné des résultats satisfaisants, notant que le joueur était hors de danger. Le voilà donc convoité hors des frontières nationales. Outre Ebunga, d'autres joueurs de V.Club seraient courtisés par d'autres clubs égyptiens, renseigne-t-on, comme le meneur de jeu Héritier Luvumbu Nzinga qui a récemment fait un essai en Turquie, ou encore le latéral droit Djo Issama Mpeko, annoncé depuis quelques jours au sein du TP Mazembe de Lubumbashi. Le président sportif du club, le général Gabriel Amisi Kumba, alias Tango Four, aurait fixé sa clause libératoire à 1 million Usd. Si ces joueurs sont transférés, le club s'engagerait en Ligue des champions avec un effectif réduit, et certainement des ambitions amoindries.

Martin Enyimo

COUPE DU MONDE 2014

Vingt et un Léopards retenus contre les Éperviers togolais

Les Léopards de la RDC jouent, le 8 septembre, à Lomé contre les Éperviers du Togo en sixième et dernière journée des éliminatoires de la Coupe du monde prévue au Brésil pour 2014. La sélection dirigée par le sélectionneur intérimaire Santos Muitubile Diela est déjà éliminée, mais devra bonifier cette rencontre officielle de la Fifa. Vingt et un joueurs ont été convoqués à cet effet par Santos Muitubile, mais Dieumerici Mbokani ne figure pas sur la liste.

Le regroupement de l'équipe a débuté le 3 septembre à Kinshasa avec les joueurs évoluant au pays et qui figurent sur la liste des retenus, notamment le gardien de but Hervé Lomboto de V.Club, le latéral gauche Ebunga Simbi, dit Saoulé de V.Club, le défenseur central Bobo Ungenda Muselenge du Daring Club Motema Pembe, le gardien de but Kanyinda Tshini de l'AS Dragons, Mbidi Mavuanga surnommé Sans Moteur du Daring Club Motema Pembe, et Monzele Otey de l'AS Dragons. Les vingt et un joueurs convoqués par Santos Muntubile sont les gardiens de but Parfait Mandanda (Charleroi/Belgique), Hervé Lomboto (V.Club) et Kanyinda Tshini (Dragons) ; les défenseurs Cédric Mongongu (Eviang TG), Ebunga Simbi (V.Club), Joël Kimuaki Mpela (Mazembe), Bobo Ungenda Muselenge (Daring Club Motema Pembe), Chan-

cel Mbemba Mangulu (Anderlecht/Belgique), Jean Kasusula Kilisho (Mazembe), Eric Nkulukuta Miala (Mazembe) et Hervé Ndonga (Mazembe). Les milieux de terrain retenus sont Youssouf Mulumbu (West Bromwich Albion/Angleterre), Cédric Makiadi (Werder Breme/Allemagne), Distel Zola (Le Havre/L2 France), Tychique Ntela Kalema (AC Léopards de Dolisie/Congo Brazzaville), Matumona Zola Rum (Primeiro d'Agosto/Angola). Enfin, les attaquants appelés par le staff technique pour ce match contre le Togo sont Eric Bokanga Musau (Mazembe), Mbidi Mavuanga (Daring Club Motema Pembe), Monzele Otey (Dragons), Yves Diba Ilunga Yves (Al Sailiya/Qatar), Lelo Mbele (Petro atletico/Angola).

Notons que certains joueurs qui figuraient sur la première liste de Santos Muitubile ont été écartés, parmi lesquels les deux binationaux Marcel Tisserand (Monaco/France) et Hervin Ongenda (PSG/France). Hervin Ongenda aurait manifesté clairement son intention de joueur pour la France. Pour sa part, Marcel Tisserand -capitaine des Léopards juniors de la RDC au tournoi international de Toulon 2013- a donné les raisons de son absence dans une interview exclusive sur leopadsfoot.com. « La rencontre étant sans enjeux, au vu de ma si-

tuation à Monaco, j'ai préféré prioriser mon club sachant qu'en plus, je n'ai toujours pas de passeport congolais. Je n'ai pas encore gagné une place définitive dans le groupe des 18. Même si tout avait été en règle administrativement, je pense qu'au niveau sportif, partir à Lomé aurait été délicat pour moi. D'où ma décision de ne pas faire le voyage d'autant plus que cette rencontre est sans enjeux », a-t-il expliqué. La grande absence de la liste reste sans nul doute celle de Dieumerici Mbokani, transféré cet été d'Anderlecht de Belgique au Dinamo Kiev en Ukraine. Le défenseur central Gabriel Zakuani de Peterborough en Angleterre (présent à la CAN 2013 en Afrique du Sud et au match contre le Cameroun à Kinshasa) n'a pas non plus été rappelé. L'on remarque aussi le retour des revenants comme Blaise Lelo Mbele récemment transféré au Petro atletico d'Angola, la sélection deux joueurs de Dragons (ancien club du sélectionneur qui évolue au championnat d'élite de Kinshasa, la convocation du meneur de jeu de l'AC Léopards de Dolisie au Congo Brazzaville, Tychique Ntela, et naturellement le retour de Matumona Zola Rumm actuellement au Primeiro d'Agosto d'Angola (banni de l'ancien sélectionneur Claude Le Roy).

M.E.

FORMATION QUALIFIANTE

Le CEFA de Pointe-Noire bientôt en construction

Le ministre de l'Enseignement technique, professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Serge Blaise Zoniaba, a procédé le jeudi 5 septembre, au lancement des travaux de construction et de réhabilitation du Centre d'éducation, de formation et d'apprentissage (CEFA) à Pointe-Noire.

« Les enjeux de la mondialisation et les défis à relever dans le cadre du développement socio-économique nous obligent à adapter notre système éducatif au monde du travail », a rappelé Serge Blaise Zoniaba. Après Brazzaville, c'est à Pointe-Noire que les travaux de construction et de réhabilitation du CEFA vont être lancés. En effet cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en place des nouveaux dispositifs de formation qualifiante venant élargir l'offre de formation dans ce sous-secteur.

Le CEFA de Pointe-Noire sera ainsi orienté vers les métiers de la maintenance industrielle. Cinq filières de formation sont retenues et le nombre d'apprenants par filière est fixé à quinze. Il s'agit donc des filières axées sur les systèmes mécaniques

et hydrauliques, sur les équipements électrotechniques, sur l'électronique et l'informatique, sur les équipements du froid et de la climatisation et enfin sur les ouvrages métalliques et de soudures.

Dans son essence, le CEFA s'appuie sur un réseau d'entreprises de maintenance industrielle qui sont disposées à associer l'œuvre de formation en assurant l'alternance école-entreprise. La pédagogie est celle de l'approche par compétences. L'accent sera mis sur le développement des habiletés psychomotrices.

Notons qu'après Brazzaville et Pointe-Noire, d'autres localités du pays seront soumises à cette politique visant l'alternance et la formation des jeunes Congolais afin de faciliter leur insertion dans la vie économique et sociale. Les CEFA auront trois missions fondamentales : la formation initiale des jeunes pendant deux ans, sanctionnée par un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ; l'insertion et la réinsertion professionnelle pour les demandeurs d'emplois ; les services à la société.

Hugues Prosper Mabonzo Bouelawayaya

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE BASKET

Coup d'envoi le 9 septembre

Les clubs engagés procèdent aux derniers réglages techniques pour briller dans la compétition.

Les championnats nationaux de basket se disputeront du 9 au 16 septembre à Owando, dans le département de la Cuvette. Ils mettront aux prises les équipes des départements de Pointe-Noire, de la Bouenza, du Niari et celles de Brazzaville. Les compétiteurs vont se mesurer en catégorie cadette, junior et senior hommes. Les dames ne seront de la partie que dans la version sénior. Les délégations devraient fouler le sol d'Owando à partir du 7 septembre. L'organisation de cette compétition à l'intérieur du pays obéit à la nécessité de vulgariser la discipline, à en croire le président de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket), Firmin Dinga.

« Il est question pour nous d'implanter le basketball dans les départements du pays. Ainsi, nous avons pensé sortir du cadre de Brazzaville et Pointe-Noire devenu classique afin d'intéresser davantage les populations de l'arrière-pays », a-t-il déclaré avant de souligner qu'il était important que les infrastructures de sports



L'une des équipes en préparation (crédit photo Adiac)

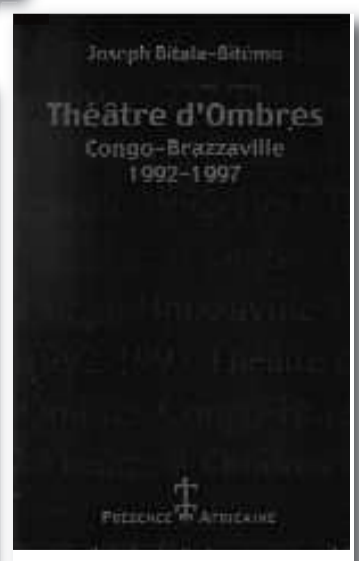
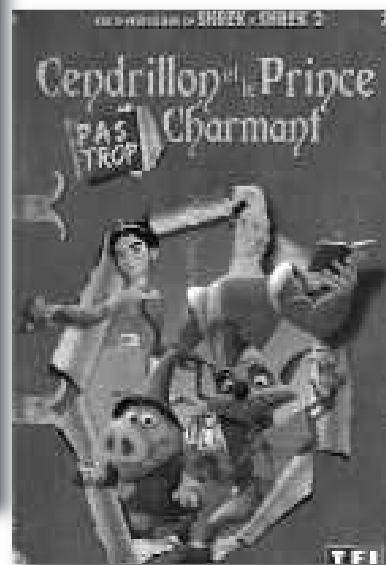
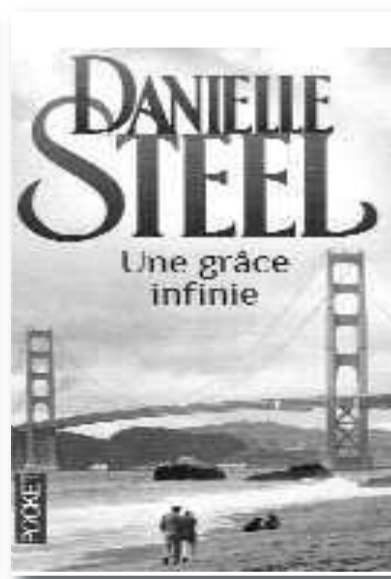
construits dans l'arrière-pays soient pleinement utilisés.

Le tournoi organisé par la Fécoket est un enjeu important pour les clubs qui s'y sont engagés. D'autant plus que la compétition donnera droit aux équipes championnes de représenter le Congo lors des coupes africaines de clubs, la saison prochaine. La bataille s'annonce donc serrée. Chaque équipe effectuera le déplacement à Owando dans l'objectif d'obtenir le ticket pour les compétitions continentales. Seuls Inter club et Anges noirs de Brazzaville sont qualifiés à la Coupe d'Afrique des clubs champions qui se disputera cette année. Mais pour l'année pro-

chaine, rien n'est encore joué. Il faut pour ces équipes, qui ont les faveurs des pronostics, s'imposer à Owando. Pour rappel, la saison passée, c'est Inter club qui avait remporté la compétition en version féminine et masculine. L'équipe avait réalisé un parcours sans faute en remportant tous ses matches. Dans le chef-lieu du département de la Cuvette, c'est le statut de double champion que les militaires d'Inter club défendront. Un exploit difficile à rééditer car les clubs des autres départements ne céderont rien pour renverser le tenant du titre.

Rominique Nerplat Makaya

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



LIGUE DES CHAMPIONS DE FOOTBALL (CAF)

Les résultats de la 4^e journée de la phase de poules

Cette quatrième journée a livré son verdict ce week-end et l'on y voit désormais plus clair. Dans le groupe A, les Fauves du Niari sont les grands perdants après leurs deux défaites consécutives face au Ahly du Caire (0-1 et 1-2), puisque l'AC Léopards est désormais rejoint, au nombre de points, par le Zamalek, et compte trois points de retard sur Orlando Pirates et Al Ahly. Il faudra s'imposer lors des deux derniers matches, à domicile face au géant de Soweto, et sur le terrain du Zamalek. Difficile, mais pas impossible. Dans le groupe B, le Coton Sport de Boukama Kaya, excellent en Angola samedi, a son destin en main, tandis que les Espérantistes ont déjà un pied en demi-finale.

Groupe A

Al Ahly (Égypte)-AC Léopards (Congo) : 2-1 (1-0)
Buts : Abdullah Saïd (37^e) et Walid Soliman (69^e) pour Al Ahly ; Sidoine Beaulia (84^e) pour l'AC Léopards
Zamalek (Égypte)-Orlando Pirates (Afrique du Sud) : 2-1 (1-1)
Buts : Ahmed Eid (6^e) et Soliman Salah (51^e) pour Zamalek, Lennox Babela (33^e) pour Orlando Pirates
Classement

1) Orlando Pirates, 7 pts, 2) Al Ahly, 7 pts, 3) AC Léopards, 4 pts, 4) Zamalek, 4 pts
Programme de la 5^e journée
AC Léopards (Congo)-Orlando Pirates (Afrique du Sud) le samedi 14 septembre
Al Ahly (Égypte)-Zamalek (Égypte) le dimanche 15 septembre

Groupe B

Espérance de Tunis (Tunisie)-Séwé San Pedro (Côte d'Ivoire) : 1-0 (0-0)
But : Anthar Yahia (59^e) pour l'Espérance de Tunis
Recreativo Libolo (Angola)-Coton Sport de Garoua (Cameroun) : 1-1 (1-1)
Buts : Policarpo Aguinaldo (15^e) pour Libolo, Yedan Moussa (31^e) pour Coton Sport
Classement
1) Espérance de Tunis, 9 pts, 2) Coton Sport, 7 pts, 3) Libolo, 4 pts, 4) Séwé, 3 pts
Programme de la 5^e journée
Espérance de Tunis (Tunisie)-Libolo (Angola) le samedi 14 septembre
Séwé San Pedro (Côte d'Ivoire)-Coton Sport de Garoua (Cameroun) le dimanche 15 septembre

Camille Delourme

CHAN AFRIQUE DU SUD 2014

Les Diabes rouges connaîtront bientôt leurs adversaires

La Confédération africaine de football procédera, le 18 septembre, au tirage au sort de la 3^e édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan) dans laquelle est engagé le onze national congolais.

On connaît désormais les seize équipes qualifiées pour la phase finale du Chan qui se disputera du 11 janvier au 1^{er} février 2014 en Afrique du Sud, les deux derniers tickets étant validés par les Léopards de la République démocratique du Congo qui avaient battu le Cameroun 1-0 à Garoua avant d'être tenus en échec à Lubumbashi (1-1). Le Mozambique l'a imité en accrochant l'Angola sur le même score. Les seize équipes qualifiées seront réparties en quatre poules de quatre équipes chacune. Les équipes têtes de série seront déterminées par le Comité



L'équipe des Diabes rouges

d'organisation du Chan sur la base du classement du pays. La moitié des équipes qualifiées découvre pour la première fois le Chan lancé en 2009 pour assurer la promotion des joueurs évoluant dans le championnat local. Il s'agit du Burkina-Faso, du Burundi, du Congo, de l'Éthiopie, du Maroc, de la Mauritanie, du Mozambique et du Nigeria. Les huit autres équipes ont disputé au moins

une phase finale de cette compétition (la RDC vainqueur de la première édition en 2009, le Gabon, le Ghana, la Libye, le Mali, le Maroc, l'Ouganda, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud). Le tirage au sort du dernier tour des éliminatoires de la Coupe du monde du Brésil 2014 sera effectué le 16 septembre sur la base du dernier classement FIFA.

James Golden Eloué

Jeux de la Francophonie. Le Congo déclare forfait

Après la République démocratique du Congo, c'est au Congo de faire les frais des refus de visas pour la France à l'heure de participer aux Jeux de la Francophonie. Sur trente-trois visas demandés pour les athlètes devant participer à ces olympiades, seulement huit ont été accordés par les autorités françaises, empêchant le Congo de concourir. Notre pays ne sera donc pas de la fête à Nice pour les Jeux de la Francophonie pourtant placés sous le signe de la solidarité. Vivement la prochaine édition qui se tiendra à Abidjan en Côte d'Ivoire. Elle devrait soulager les délégations africaines constamment exposées en Europe aux problèmes de visas. Une attitude qui donne envie de suggérer à nos frères ivoiriens d'appliquer aux athlètes français une politique de réciprocité bien sentie.

Rose-Marie Bouboutou

BRIN D'HISTOIRE

La chute du camp Météo

Vendredi 30 août 1968, peu avant midi, les crépitements des mitrailleuses déchirent l'air. La psychose s'installe dans tous les quartiers de Brazzaville. Quand la capitale toussé le Congo s'enrhume. Dans l'après-midi, pendant que les coups de mortier retentissent, l'État d'urgence est proclamé dans le pays. Les populations habitant aux environs du camp Météo, à Bacongo, sont priées d'évacuer immédiatement leurs domiciles pour se mettre à l'abri. Une atmosphère lourde s'installe dans la ville, aggravée par le couvre-feu décrété de 19h à 5h du matin. Les affrontements entre les troupes loyalistes et les insurgés se poursuivent toute la nuit.

Samedi 31 août matin, la radio annonce la « prise de Météo ». Selon la version officielle on apprend enfin que « les incidents sont dus à des coups de feu lâchés vendredi matin à 12h sur une patrouille mixte APN-Défense civile qui évoluait vers le pont du Djoué, faisant des blessés dont un soldat de la défense civile et parmi les militaires, un officier. Après cet incident les forces régulières ont décidé de cerner le camp Météo

afin d'obtenir des citoyens égarés la déposition de leurs armes sur un appel du chef de l'État. À l'approche des forces régulières, les citoyens égarés, une fois de plus, ont ouvert le feu. C'est là l'origine des événements regrettables, que nous venons de vivre », conclut la source officielle.

Pour ceux qui n'ont pas vécu ces événements, il convient de rappeler que le mouvement du 31 juillet vient d'avoir lieu. Le président Massamba-Débat est toujours au pouvoir malgré la création du CNR (Conseil national de la Révolution). Les éléments de la défense civile, la milice du MNR, ont été incorporés dans l'APN (Armée populaire nationale), ancienne dénomination de nos forces armées. Mais la situation politique demeure confuse, d'autant qu'un résidu de la Défense civile refuse de déposer les armes.

Ils sont basés, on pourrait même dire retranchés, au Camp Météo, leur ancien quartier général. Leur débâcle met fin à une situation qui devenait intenable pour les populations de Brazzaville. Très vite, dans le vocabulaire populaire, « camp météo » a laissé la place à

l'appellation « camp Biafra ». Pour ceux qui ne le savent pas, en juillet 1967, le général Odumegwu Odjuku déclare la sécession de la partie sud-est du Nigéria, la plus riche en réserves de pétrole et crée la République du Biafra dont la capitale est Enugu. Il a le soutien de nombreux Sudistes, parmi lesquels le Dr Nnamdi Azikiwe, homme d'État nigérian.

Le gouvernement nigérian du général Yakubu Gowon, soutenu, voire appuyé par les grandes puissances étrangères, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique notamment, réagit vigoureusement et violemment pour rétablir l'intégrité du pays le plus peuplé d'Afrique. Le pétrole et les contradictions entre le nord musulman et le sud chrétien sont au cœur de cette tragédie qui fait un million de morts du côté des Biafrais. Le général Adekunle, surnommé le « Scorpion noir », officier nigérian, donne cet ordre à ses troupes : « Tout ce qui est vivant doit être abattu » dans l'État sécessionniste.

« Le massacre de tous les Ibo qui peuvent être pris est la règle », selon le journaliste M. F. Forsyth, qui avait accompagné des com-

mandos biafrais dans plusieurs raids. C'est l'hécatombe, un véritable massacre. La communauté internationale, habituée à donner des leçons comme toujours, est juge et partie. Ainsi que l'a si bien dit Jacques Baumel, député français, « il ne suffit pas de déplorer le massacre et d'essayer d'apporter du lait condensé aux affamés. Il faut arrêter cette guerre fratricide par une action immédiate et ferme des grandes puissances et de l'ONU, toujours prompte à condamner certains et absoudre d'autres peuples, doit imposer un cessez-le-feu immédiat et sauver le peuple biafrais. N'y aura-t-il aucune délégation à l'ONU pour réclamer cela ? »

Cette guerre atroce prend fin avec la défaite des troupes du général Odjuku. C'est le général Philip Effiong, son éphémère dauphin, qui signe la capitulation sans conditions, à Lagos, le 12 janvier 1970, brisant ainsi le rêve d'indépendance du peuple Ibo ou Igbo, fortement christianisé, qui souhaitait s'affranchir de la tutelle du nord musulman. Odjuku trouve refuge en Côte d'Ivoire.

Mfumu